

## Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2015

ENJEU	OBJ GAL	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ACTIONS REALISEES
<b>A Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto-apvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires)</b>								
<b>A A1 Objectif général A.1 : Stabiliser le taux d'auto-apvisionnement en eau potable sur le bassin de l'Oudon</b>								
A	A1	1	Disposition A-01 (C) : <i>Intégrer l'objectif prioritaire de maintien du taux d'auto-apvisionnement dans les secteurs des schémas départementaux d'adduction d'eau potable</i>	MEC	2016	non engagée	non engagée	la cle ne dispose pas d'un représentant au sein des instances chargées d'actualiser le SDAEP A la connaissance de la C.L.E., il n'y a pas eu d'actualisation des SDAEP courant 2015 pour intégrer la demande du S.A.G.E.
A	A1	2	Disposition A-02 : <i>Définir les aires d'alimentation et engager des programmes de reconquête de la qualité dans les captages souterrains à forte vulnérabilité pour maintenir le potentiel des ressources locales</i>	PA	2015	engagée	engagée	3 captages ont été désignés prioritaires selon le S.D.A.G.E. approuvé le 4 nov 2015 (Eperonnière, Challonge et La Plaine) dans le cadre du Contrat territorial pollutions diffuses porté par le SY.M.B.O.L.I.P. (signé le 14 sept 2015) des études sur les aires d'alimentation des captages de La Plaine et des Fauvières sont prévues, le SYMBOLIP porte la démarche captage prioritaire pour le captage de La Plaine
A	A1	3	Disposition A-03 : <i>Définir l'aire d'alimentation et poursuivre le programme de reconquête de la qualité de l'eau de la prise d'eau de Segré (captage prioritaire Grenelle 1)</i>	PA	2015	réalisée	réalisée	Arrêté inter-préfectoral portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Saint-Aubin du Pavail à Segré signé en juillet 2014. Début de la mise en oeuvre du nouveau programme de lutte contre les pollutions diffuses étendu à l'aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavail (Segré) et des captages souterrains situés sur son aire d'alimentation dans le cadre de la signature du contrat territorial correspondant.
A	A1	4	Disposition A-04 : <i>Maintenir et reconstruire l'usine de production d'eau potable située à Segré</i>	PA	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	le schéma directeur du S.I.A.E.P. du Segréen prévoit le maintien de la prise d'eau de Segré jusqu'en 2016, il actualisera son schéma directeur à partir de cette date. La disposition du S.A.G.E. prévoit le maintien du périmètre de protection du captage.
A	A1	5	Disposition A-05 : <i>Optimiser les rendements des réseaux d'adduction d'eau</i>	PA	2020	engagée	engagée	évaluation précise en cours
<b>A A2 Objectif général A.2 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « nitrates »</b>								
A	A2	6	Disposition A-06 (C) : <i>Maintenir certaines dispositions réglementaires sur le bassin de l'Oudon dans les futurs programmes d'action de la Directive Nitrates</i>	MEC	2014	engagée	engagée	disposition du S.A.G.E. non reprises totalement par l'arrêté régional du 24 juin 2014 (publié après le S.A.G.E.) : - abreuvement direct au cours d'eau interdit à partir de 2017 alors que le S.A.G.E. demandait 2014 - bande enherbée de 6 mètres demandées par le SAGE, fixée à 5 mètres par l'arrêté régional - assouplissement des règles de couverture des sols l'hiver, alors que le SAGE demande l'interdiction de sols nus
A	A2	7	Disposition A-07 : <i>Evaluer régulièrement les évolutions sur la base d'indicateurs de moyens et de résultats</i>	MEC	2014	engagée	engagée	Indicateurs demandés par le S.A.G.E. repris par le PAR : • Pression azotée organique et totale par ha SAU et SPE • % de couverture CIPAN • Valorisation des effluents organiques (SAMO/SPE) (ne sera pas par SPE, mais par SAU)  Indicateurs demandés par le S.A.G.E. non repris par le PAR : • Evolution des ventes d'engrais minéraux sur le bassin versant de l'Oudon • Equilibre de la fertilisation (écarts rendements prévisionnels / constatés) sur période pluri-annuelle (5 ans)
A	A2	8	Disposition A-08 : <i>Inciter à des changements de systèmes d'exploitation plus économes en intrants</i>	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le SY.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
<b>A A3 Objectif général A.3 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « produits phytosanitaires »</b>								
A	A3	9	Disposition A-09 (C) : <i>Pérenniser un volet « phytosanitaires » dans les actions des préconisateurs</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le SY.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
A	A3	10	Disposition A-10 (C) : <i>Concevoir des espaces publics favorables aux techniques d'entretien non chimiques</i>	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	en 2015, 4 dossiers instruits en Mayenne où la mesure a été respectée <b>uniquement sur les bassins d'eaux pluviales</b> pas de dossier traité en Maine et Loire
A	A3	11	Disposition A-11 : <i>Réduire l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités, les professionnels non agricoles et les particuliers</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	évaluation précise en cours dépouillement par la C.R.E.P.E.P.P. des questionnaires envoyés en 2015
<b>A A4 Objectif général A.4 : Diminuer les pics de carbone organique total dans les eaux brutes</b>								

## Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2015

ENJEU	OBJ GAL	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ACTIONS REALISEES
<b>B Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques</b>								
B	B1		Objectif général B.1 : Disposer d'une référence harmonisée des cours d'eau du BV Oudon					
B	B1	12	Disposition B-12 : <i>Harmoniser les documents de référence des services de l'Etat sur le bassin</i>	CSC	2016	engagée	engagée	Publication de cartes de cours d'eau départementales, méthodes d'élaboration différentes Pas de concertation pour un document référence harmonisé
<b>B B2 Objectif général B.2 : Rétablir la continuité écologique et le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau</b>								
B	B2	13	Disposition B-13 : <i>Mettre en cohérence les méthodes d'étude et d'intervention des syndicats de bassin Oudon nord et sud</i>	ODG	2014	réalisée	réalisée	signature d'un CTMA commun pour 5 ans
B	B2	14	Disposition B-14 : <i>Rétablir la continuité écologique des cours d'eau prioritaires du bassin de l'Oudon</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B2	15	Disposition B-15 (C) : <i>Préserver et restaurer le patrimoine piscicole du bassin versant de l'Oudon.</i>	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	en 2015, 8 dossiers instruits en Mayenne : - 6 dossiers de création d'ouvrages de franchissement de cours d'eau de 6 à 7,20m de long -> pas de mesures compensatoires demandées car impact sur le milieu jugés faibles - 2 dossiers d'allongement d'ouvrages de franchissement de 2,40 à 8m de long -> pas de mesures compensatoires demandées car impact sur le milieu jugés faibles  en Maine et Loire : pas de dossier instruit
B	B2	16	Disposition B-16 : <i>Faire comprendre les enjeux de la continuité écologique et des travaux afférents</i>	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	mise en place du site internet actions de communication du S.B.O.N. et du S.B.O.S. Publications de l'O.N.E.M.A. et communications de l'A.E.L.B.
<b>B B3 Objectif général B.3 : Poursuivre la restauration hydromorphologique des cours d'eau pour rétablir leurs fonctionnalités biologiques</b>								
B	B3	17	Disposition B-17 : <i>Poursuivre les programmes de restauration conjointement aux opérations de rétablissement de la continuité écologique</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B3	18	Disposition B-18 : <i>Travailler sur les têtes de bassin versant et le chevelu complémentairement aux travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau principaux</i>	PA	2020	engagée	engagée	les S.B.O.S. et S.B.O.N. réalisent des actions très ponctuelles sur les têtes de bassins versants
B	B3	19	Disposition B-19 : <i>Evaluer les effets des programmes de restauration des milieux aquatiques sur la qualité chimique et biologique</i>	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	suivi et évaluation des masses d'eau réalisés, centralisation des données de bassin par la CLE stabilisation des référentiels et indicateurs utilisés pour évaluer l'état des milieux aquatiques NON FAIT compléments apportés aux réseaux de suivi de l'AELB et des CD par les Syndicats de bassin en fonction de leurs besoins (suivis très locaux pour des opérations de restauration hydromorphologique, suivi de résidus phyto pour mieux connaître la contamination...) pas de travail actuel de la CLE pour se demander s'il faudrait ajouter d'autres points, d'autres fréquences de suivi pour mieux connaître les masses d'eau
<b>B B4 Objectif général B.4 : Diminuer les rejets en phosphore pour lutter contre l'eutrophisation et rétablir la qualité des milieux</b>								
B	B4	20	Disposition B-20 : <i>Mettre en place des opérations collectives prioritaires de remise en bon fonctionnement des assainissements non collectifs « points noirs »</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	évaluation précise en cours (au moins une opération collective engagée en 2014)
B	B4	21	Disposition B-21 : <i>Généraliser le traitement du phosphore de toutes les stations d'épuration à traitement biologique de plus de 1000 équivalent-habitants.</i>	PA	2017	évaluation en cours	engagée	en 2011, 76% des stations d'épurations concernées étaient équipées pour traiter le phosphore (91% si traduit en équivalent habitant traité)
B	B4	22	Disposition B-22 : <i>Intégrer de manière préventive les risques de transfert du phosphore d'origine agricole dans les cours d'eau</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le SY.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
<b>B B5 Objectif général B.5 : Surveiller et maîtriser le développement des espèces invasives</b>								
B	B5	23	Disposition B-23 : <i>Poursuivre les programmes actuels de lutte contre les espèces invasives</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B5	24	Disposition B-24 : <i>Informier et surveiller l'apparition de nouvelles espèces invasives pour pouvoir intervenir plus précocement</i>	CSC	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours	non engagée	pas de suivi organisé par le S.B.O.S. et S.B.O.N., au niveau régional, il existe un dispositif pour remonter les informations des territoires mais pas de prospection ou de veille spécifique

## Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2015

ENJEU	OBJ GAL	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ACTIONS REALISEES
<b>C Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'étiage</b>								
<b>C C1 Objectif général C.1 : Réduire les consommations d'eau par usages et usagers</b>								
C	C1	25	Disposition C-25 : <i>Mener une étude de gestion quantitative sur le bassin de l'Oudon</i>	CSC	2015	engagée	réalisée	étude terminée et ayant abouti à : - la détermination de débits minimum biologiques par sous-bassins de l'Oudon ; - la détermination du volume prélevable ; - la détermination d'objectifs plausibles de réduction par usage, y compris en eau potable ; - la possibilité de développer de nouveaux usages agricoles par des retenues artificielles, sous conditions de faisabilité et d'impacts sur les milieux ; - la connaissance de l'impact des plans d'eau sur le bilan hydrique du bassin.
<b>C C2 Objectif général C.2 : Optimiser la consommation d'eau d'irrigation agricole en période estivale</b>								
C	C2	26	Disposition C- 26 : <i>Développer les techniques et les politiques agricoles économes en eau</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	en Mayenne : aucune demande de création de retenues de substitution ou collinaire en 2015 en Maine et Loire : 1 dossier instruit mais pas de programme d'économie d'eau proposé par l'exploitant
C	C2	27	Disposition C- 27 : <i>Inciter les agriculteurs à se constituer en syndicats d'irrigants sur le bassin</i>	PA	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	mesure reprise dans les conclusions de l'étude de gestion quantitative
<b>C C3 Objectif général C.3 : Coordonner les situations de pénurie de manière cohérente sur le bassin</b>								
C	C3	28	Disposition C-28 : <i>Avoir une gestion des situations de pénurie coordonnée à l'échelle du bassin de l'Oudon</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	Les arrêtés des départements 49 et 53 ne sont pas concordants.
<b>D Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations</b>								
<b>D D1 Objectif général D.1 : Achever les travaux et aménagements de prévention en amont des zones inondables</b>								
D	D1	29	Disposition D-29 : <i>Achever le programme de prévention des inondations du 1<sup>er</sup> S.A.G.E de l'Oudon</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	programme inondation du SY.M.B.O.L.I.P. se poursuit
D	D1	30	Disposition D-30 : <i>Compléter les études sur la contribution volontaire des grands plans d'eau à la prévention du risque d'inondation par la gestion de leur niveau d'eau</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	programme inondation du SY.M.B.O.L.I.P. se poursuit
D	D1	31	Disposition D-31 : <i>Inventorier, recréer et restaurer des zones d'expansion naturelles de crues</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	Un projet de remobilisation de champ d'expansion de crue réalisé dans le bourg d'Aviré. Une étude en cours à Ballots.
D	D1	32	Disposition D-32 (C) : <i>Limiter les surfaces imperméabilisées et gérer les eaux pluviales</i>	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	en 2015 : 4 dossiers instruits en Mayenne où la mesure a été respectée (soit les mesures alternatives d'infiltration notamment n'étaient pas possibles et la rétention a été retenue en respectant la règle du SAGE, soit les mesures alternatives d'infiltration ont été mises en oeuvre)  en Maine et Loire : pas de dossier instruit
<b>D D2 Objectif général D.2 : Réduire la vulnérabilité aux inondations et entretenir la mémoire du risque auprès des habitants</b>								
D	D2	33	Disposition D-33 : <i>Mettre en œuvre des politiques de prévention des inondations dans toutes les communes présentant des risques d'inondation</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	En 2015, 88% des communes dotées d'un P.P.R.I. ont intégré un zonage spécifique dans leurs documents d'urbanisme. Concernant les communes dotées d'un atlas des zones inondables, le recueil des données est en cours.
D	D2	34	Disposition D-34 : <i>Entretenir la mémoire et la « culture du risque inondation » auprès des populations</i>	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	5 repères de crues normalisés posés dans des agglomérations couvertes par un PPRI. Evaluation en cours pour l'information systématique par le biais des certificats d'urbanisme.
<b>E Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau</b>								
<b>E E1 Objectif général E.1 : Protéger et préserver les fonctionnalités des zones humides</b>								
E	E1	35	Disposition E-35 (C) : <i>Intégrer voire compléter l'inventaire 2009 des zones humides dans les documents d'urbanisme</i>	MEC	2015	engagée	engagée	méthode de mise en œuvre des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme non élaborée
E	E1	36	Disposition E-36 : <i>Actualiser l'inventaire 2009 et étudier les zones humides à enjeu fort (hors secteurs constructibles)</i>	CSC	2017	engagée	engagée	la C.L.E. a travaillé en 2015 au lancement d'un inventaire complémentaire sur le com com de Pouancé-Combrée
E	E1	37	Disposition E-37 : <i>Sensibiliser et conseiller sur les opérations de restauration/reconquête des zones humides</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	
E	E1	38	Disposition E-38 : <i>S'opposer au prélèvement d'eau en zone humide</i>	ODG	2016	engagée	engagée	aucune demande de prélèvement en zone humide en 2015 en Mayenne et en Maine et Loire
<b>E E2 Objectif général E.2 : Stabiliser l'impact des drainages sur la réactivité des milieux de l'Oudon</b>								
E	E2	39	Disposition E-39 : <i>Vérifier la non destruction de zones humides lors des travaux de drainage</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	en 2015 en Mayenne : aucun projet relevant de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau en Maine et Loire : 1 dossier instruit suite à procès verbal, a permis de constater qu'aucune zh n'avait été détruite
E	E2	40	Disposition E-40 : <i>Inciter à des opérations volontaires de (re)création de zones tampons pour les terrains drainés rejetant directement dans un cours d'eau</i>	PA	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.B.O.L.I.P. intègre la réalisation d'une étude sur la création de zones tampons à compter de 2018

## Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2015

ENJEU	OBJ GAL	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ACTIONS REALISEES
E	E3	Objectif général E.3 : Ralentir la vitesse de circulation des eaux et l'érosion des sols grâce à un maillage bocager efficace						
E	E3	41	Disposition E-41 : <i>Inventorier les éléments stratégiques du bocage (talus, haies, bosquets) contre l'écoulement rapide des eaux et l'érosion des sols</i>	PA	2017	non engagée	non engagée	la C.L.E. n'a pas pris la décision d'engager l'inventaire il faut récupérer l'inventaire réalisé dans le cadre de la mise en application de la BCAE 7 et établir les critères qui caractérise un élément du bocage stratégique pour la gestion de l'eau
E	E3	42	Disposition E-42 (C) : <i>Intégrer l'inventaire des éléments stratégiques du bocage dans les documents d'urbanisme</i>	MEC	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	inventaire non réalisé
E	E3	43	Disposition E-43 (C) : <i>Protéger et planter des talus et haies anti-ruissellement</i>	MEC	2016	engagée	engagée	le 5ème programme de la Directive Nitrates interdit la destruction des ripisylve le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.B.O.L.I.P. intègre une action de coordination des actions en faveur du bocage à compter de 2018
E	E3	44	Disposition E-44 (C) : <i>Réduire l'érosion des sols en limitant l'abreuvement direct des animaux aux cours d'eau</i>	MEC	2014	engagée	engagée	le 5ème programme de la Directive Nitrates prévoit "A compter du 1er septembre 2017, l'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau sera interdit, sauf en cas de présence d'aménagement spécifique évitant les risques de pollution directe du cours d'eau par les animaux."
E	E4	Objectif général E.4 : Intégrer les plans d'eau aux objectifs de gestion de l'eau et des milieux						
E	E4	45	Disposition E-45 : <i>Intégrer les inventaires des plans d'eau à l'étude de gestion quantitative</i>	CSC	2015	engagée	engagée	inventaire intégrer dans l'étude mais pas encore mis à disposition des communes par la C.L.E.
F	ENJEU F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon							
F	F1	Objectif général F.1 : Mettre en cohérence les organisations liées à l'eau avec les objectifs du S.A.G.E.						
F	F1	46	Disposition F-46 : <i>Rationaliser l'organisation territoriale et mettre en cohérence les objectifs du « territoire d'eau de l'Oudon »</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	engagée	consultation pour recruter un cabinet d'étude engagée
F	F1	47	Disposition F-47 : <i>Coordonner les politiques départementales de manière cohérente pour le bassin versant de l'Oudon</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	- gestion des situations de pénuries quantitatives : NON FAIT - mise en place et suivi-évaluation des programmes d'actions Directive Nitrates (arrêté interpréfectoral de bassin versant) : NON FAIT, ZAC Oudon n'intègre pas les communes du 44 et du 35, - document de référence des cours d'eau publié : OK FAIT - concertation formalisée sur les schémas départementaux d'adduction et d'assainissements : NON FAIT - modalités des accompagnements techniques et financiers des Conseils généraux : NON FAIT
F	F2	Objectif général F.2 : Développer une stratégie de communication globale pour mobiliser les acteurs						
F	F2	48	Disposition F-48 : <i>Partager la stratégie du S.A.G.E avec les élus du territoire de l'Oudon</i>	COM	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	Lettre aux élus non mise en place
F	F2	49	Disposition F-49 : <i>Mettre en place un site Internet attractif et utile à tous les acteurs</i>	COM-CSC	durée du S.A.G.E.	réalisée	réalisée	mis en ligne à l'été 2014
F	F2	50	Disposition F-50 : <i>Veiller à la cohérence de la communication sur le bassin</i>	COM	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	
F	F2	51	Disposition F-51 : <i>Suivre et évaluer régulièrement et complètement le bilan hydrique du bassin de l'Oudon</i>	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	demande des rapports annuels aux structures AEP tous les ans et calcul des indicateurs clés du S.A.G.E. notamment le taux d'auto-provisionnement